

VERTALING FRANS

Bienvenu au paquet des starters “A l’école maternelle”



Questions des parents

“Est-ce que mon enfant est prêt pour l’école maternelle?”

A partir de 2 ans et demi, votre enfant peut aller à l’école maternelle. Vous avez des doutes? Mieux vaut se rendre sur place et en parler à la maîtresse.

“Mon enfant ne parle pas le néerlandais. Il peut aller à l’école maternelle?”

Oui, il peut y aller. Votre enfant apprend vite le néerlandais en jouant dans la classe des petits enfants. Les écoles avec beaucoup d’élèves non néerlandophones bénéficient parfois d’un instituteur de néerlandais supplémentaire. En plus, votre enfant apprendra davantage en entendant et en parlant le néerlandais en dehors de l’école, par exemple dans un club sportif ou à la télé.

“Comment inscriis-je mon enfant?”

Vous pouvez inscrire votre enfant au maximum un an à l’avance. Donnez un coup de fil à l’école de votre choix ou allez-y tout simplement. Le directeur ou le secrétariat vous expliquera à quelle date vous pouvez inscrire votre enfant et ce que vous devez apporter. ...

“Est-ce que l’école peut refuser l’inscription de mon enfant”

Si l’école ou la classe est pleine, l’école peut refuser votre enfant. L’école doit motiver son refus d’inscription par écrit. Elle doit aussi expliquer où vous pouvez trouver de l’aide, à la recherche d’une autre école. Vous n’êtes pas d’accord avec le refus? Dans ce cas-là, vous pouvez porter plainte.

“Qu’est-ce que mon enfant apprend dans la classe maternelle?”

En jouant, les enfants apprennent à parler le néerlandais, à se tenir aux règles convenues, et à faire appel à leur imagination. Les enfants développent également d’autres aptitudes telles que le maintien du crayon, par exemple (comment le tenir dans la main de la bonne manière ?) ou encore le rangement de leurs jouets. Les activités sont variées. Un jour, les petits jouent tous ensemble et l’autre jour, ils reçoivent chacun une tâche personnelle.

“Mon enfant a un handicap. Peut-il aller à l'école maternelle.”

Oui, c'est permis. Il y a deux possibilités.

1. Votre enfant peut aller à une école maternelle spéciale. C'est une école particulière pour enfants handicapés.
2. Certains enfants handicapés peuvent être intégrés dans l'enseignement ordinaire. Dans ce cas, votre enfant reçoit généralement des soins supplémentaires et un suivi particulier.

Quelle est la meilleure école pour votre enfant? Parlez-en à votre médecin de famille, au service social ou contactez une école dans les environs.

“Existe-t-il de mauvaises écoles maternelles?”

L'enseignement pré-élémentaire flamand est un des meilleurs au monde. Chaque école en Flandre est contrôlée par des inspecteurs. Ceux-ci contrôlent le bon fonctionnement de l'établissement.

“L'école maternelle, ça coûte combien?”

Dès la rentrée, l'école est obligée d'informer les parents des frais de scolarité qu'ils devront supporter.

- Vous devez payer le déjeuner et les boissons. Pour l'accueil de votre enfant pendant la pause de midi et la surveillance après l'école, vous devez payer aussi. L'école ne peut pas demander des prix élevés, elle doit rester raisonnable.
- Vous devez payer également les excursions organisées par l'école ainsi que le matériel supplémentaire que l'école achète pour tous les enfants, par exemple une revue. Ces suppléments ne peuvent dépasser 20 euros par année scolaire.
- Le cartable est également à charge des parents.

“Est-ce que j'ai droit à une bourse?”

Une famille avec un bas salaire peut bénéficier d'un appui financier sous certaines conditions, ce qui s'appelle “une bourse d'études”. Elle s'élève à 82 euros pour un petit enfant et entre 92 et 184 euros pour un enfant de l'école primaire. Peut-être, avez-vous aussi droit à une bourse d'études?

“Est-ce que l'école maternelle est obligatoire?”



Non, l'école maternelle n'est pas obligatoire. Cependant, l'école maternelle est une très bonne préparation à l'école primaire. Votre enfant y apprend beaucoup.

Vous avez encore des questions?

- Adressez-vous à une école près de chez vous
- Appelez le numéro gratuit 1700 (uniquement en néerlandais)

Voulez-vous apprendre le néerlandais? Recherchez une école pour adultes à proximité immédiate www.huizenvanhetnederlands.be ou renseignez-vous à l'école de votre enfant.

Qu'est-ce que vous trouvez dans cette enveloppe?

	<p>Cartes à raconter</p> <p>Passez quelques moments agréables avec votre enfant en regardant les dessins tranquillement dans le fauteuil. Ça c'est le but. Stimulez votre enfant à parler de son école et de sa maison pendant quelques minutes. Votre enfant en apprend beaucoup.</p>
	<p>La liste de contrôle des parents</p> <p>Vous allez parler à la maîtresse ou au maître? Remplissez alors ce questionnaire et emmenez-le à l'école. Vous trouverez une traduction du questionnaire sur le site http://www.klasse.be/ouders/klikprint</p>
	<p>Autocollants</p> <p>Sur chaque autocollant, il y a un petit message pour le maître ou la maîtresse. Collez les autocollants sur le tricot de votre enfant, sur un petit papier ou dans un cahier.</p>
	<p>Livret des jeunes parents</p> <p>Ce livret est plein d'informations et de conseils pour les parents.</p>